

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

---

**QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA  
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES  
CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**14 JANVIER 2003,  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**Central Organ/MEC/AMB/3 (LXXXVIII)  
Original : Français**

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA  
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION  
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) ET LES RELATIONS ENTRE  
LA RCA ET LE TCHAD**

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA  
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION  
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE(RCA) ET LES RELATIONS ENTRE  
LA RCA ET LE TCHAD**

**I. INTRODUCTION**

1. Dans le communiqué qui a suivi ma communication sur les résultats du Sommet des chefs d'Etat et de délégation de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenu à Libreville, au Gabon, le 2 octobre 2002, la 85<sup>ème</sup> session ordinaire au niveau des ambassadeurs de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue à Addis Abéba, le 11 octobre 2002, m'avait invité à prendre, en concertation avec la CEMAC, les dispositions requises pour que l'Union africaine continue à contribuer aux efforts en cours visant à normaliser les relations entre la République centrafricaine et le Tchad et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale. Lors de sa 86<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue le 29 octobre 2002, l'Organe central m'a encouragé, en étroite coordination avec la CEMAC, d'aider au règlement de la crise et de dépêcher, à cette fin, une délégation dans la région.

2. Dans le cadre du suivi de ces décisions, j'ai dépêché, du 13 au 29 novembre 2002, le Professeur André Salifou, ancien ministre des Affaires étrangères du Niger, au Gabon, en République centrafricaine et au Tchad. Le Professeur André Salifou était accompagné au cours de sa mission par le Colonel Mayell Mbaye, Conseiller militaire au Bureau de liaison de l'Union africaine à Kinshasa.

3. Le présent rapport rend compte du déroulement et des résultats de la mission effectuée par le Prof. Salifou. Il contient également des recommandations sur le rôle de l'UA dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

**II. CONTEXTE DE LA MISSION**

4. Il convient de rappeler que, depuis neuf ans que le Président Ange-Félix Patassé est à la tête de la RCA, son régime a connu huit (8) tentatives de déstabilisation, soit sous la forme de mutineries au sein des forces armées nationales, soit sous la forme de tentatives de prise du pouvoir par la force. Les deux tentatives de coup d'état les plus graves sont celles qui ont été conduites respectivement le 28 mai 2001 par l'ancien Président André Kolingba et, le 25 octobre 2002, par le Général François Bozizé, ancien chef d'état major des Forces armées centrafricaines (FACA).

5. A la suite de la tentative de coup d'état du 28 mai 2001, le Président Patassé, entre autres mesures, relève de ses fonctions le Général François Bozizé, contre lequel un mandat d'amener est lancé, pour complicité avec le Général Kolingba. Après des combats dans la capitale centrafricaine, Bangui, entre ses partisans et les forces loyalistes, le Général Bozizé se replie vers le Nord avec les soldats qui lui sont fidèles, et finit par se réfugier au Tchad.

6. La RCA demande l'extradition du Général Bozizé. Faisant valoir l'article 46 de la Constitution du Tchad, ainsi que les Conventions internationales pertinentes auxquelles son pays a souscrit, les autorités tchadiennes refusent d'accéder à cette requête.

7. Lors de ces deux tentatives de putsch militaire, le Président Patassé a fait appel à des forces extérieures pour sauver son régime. Etant donné l'extrême fragilité de la situation, aggravée par une crise économique persistante et de fortes tensions sociales, les pays de la région se saisissent de la situation pour tenter de lui trouver une solution durable.

8. Le 3 décembre 2001, se tient à Khartoum, au Soudan, un mini-Sommet de la CEN-SAD. Cette réunion, à laquelle j'ai pris part, décide de :

- créer une force de maintien de la paix en RCA ;
- mettre sur pied un Comité politique pour réconcilier les Centrafricains ;
- créer un fonds de soutien aux efforts de relance économique en RCA ; et de
- lancer un appel au Président Patassé pour qu'il facilite l'adoption d'une amnistie générale dans son pays.

9. Le 5 décembre 2001, se tient, à Libreville, un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC, auquel j'ai participé. Dans le communiqué final adopté à l'issue des travaux, le Sommet, entre autres :

- lance un appel au Président Patassé afin qu'il prenne des mesures d'apaisement compatibles avec ses prérogatives constitutionnelles, y compris en facilitant l'adoption d'une loi d'amnistie, et poursuive la mise en œuvre des actions déjà entreprises pour le retour des réfugiés ; et
- décide de créer, sous la présidence du Président El Hadj Omar Bongo, une Commission ad-hoc comprenant les Présidents Idriss Déby et Denis Sassou Nguesso, chargée de réunir les acteurs

politiques, ainsi que les éléments civils et militaires impliqués dans les événements du 2 novembre 2001, en vue de créer les conditions propices à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA.

10. Le 26 janvier 2002 se tient à Tripoli, en Libye, la 8<sup>ème</sup> session ordinaire au niveau ministériel de l'Organe central, pour examiner la situation en RCA. A l'issue de ses délibérations, l'Organe central, entre autres :

- se félicite des et fait siennes les, les initiatives prises par la CEN-SAD et la CEMAC au cours de leurs réunions tenues à Khartoum et à Libreville ;
- lance un appel aux parties centrafricaines pour qu'elles facilitent les efforts déployés par la communauté internationale, afin de promouvoir la paix et la stabilité en RCA, en particulier la reprise du dialogue politique par la convocation de la réunion des acteurs politiques et des éléments civils et militaires impliqués dans les événements du 2 novembre 2001 ; et
- exhorte le Conseil de Sécurité des Nations unies d'examiner positivement la demande de déploiement d'une force de maintien de la paix en RCA. En attendant, l'Organe central a encouragé la CEN-SAD et la CEMAC à prendre les mesures appropriées visant à consolider la paix et la sécurité en RCA.

11. En février 2002, des forces de la CEN-SAD, composées d'éléments libyens, soudanais et djiboutiens, arrivent à Bangui avec pour mission de sécuriser la capitale et d'assurer la sécurité du Président de la République.

12. Malgré les efforts ainsi déployés, la tension dans la région s'accroît et la situation militaire devient même préoccupante. En effet, le 6 août 2002, le village tchadien de Sido est attaqué et, le 10 août 2002, c'est au tour de la ville centrafricaine de Kabo qui est attaquée et occupée temporairement. Les autorités des deux pays s'accusent mutuellement de soutenir les responsables de ces incidents de part et d'autre de leur frontière commune. Le Tchad accuse nommément Abdoulaye Miskine, de mère centrafricaine et de nationalité tchadienne, d'être l'auteur de l'attaque contre Sido. La RCA, pour sa part, met en cause le Général Bozizé et ses hommes dans l'occupation de Kabo.

13. A la mi-août 2002, les chefs d'Etat de la CEMAC réunis à Brazzaville, à l'occasion de l'investiture du Président Denis Sassou Nguesso, décident de créer une Commission, de vérification et d'évaluation de la situation qui prévaut à la frontière tchado-centrafricaine et de faire des propositions de

solution au différend. La Commission, qui est présidée par M. Jean Ping, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie de la République gabonaise, et qui comprend des représentants de la CEMAC, du Mali, de l'Union africaine et des Nations unies, se rend en RCA et au Tchad, du 22 au 24 août 2002.

14. Au terme de sa mission sur le terrain, la Commission élabore un rapport qui est soumis à l'examen du Sommet extraordinaire de la CEMAC, tenu à Libreville, le 2 octobre 2002. Ce Sommet, auquel j'ai pris part, adopte un communiqué dont les principaux éléments se présentent comme suit :

- Abdoulaye Miskine sera éloigné du territoire de la RCA et François Bozizé du territoire de la République du Tchad – cette mesure s'appliquant également aux autres éléments hostiles à chacun des deux pays ;
- le Tchad et la RCA s'engagent à déployer leurs armées régulières, chacun de son côté, le long de leur frontière commune, et à effectuer des patrouilles mixtes ;
- dans un délai d'un mois, et pour un semestre renouvelable, un contingent de 300 à 350 militaires gabonais, camerounais, congolais, équato-guinéens et maliens sera déployé en RCA. Une compagnie spéciale sera chargée d'assurer la sécurité du Président Patassé, et des observateurs auront pour mission d'observer et de sécuriser la frontière tchado-centrafricaine et prendront part à la restructuration des FACA ;
- le Président El Hadj Omar Bongo est chargé de la coordination entre la CEN-SAD et la CEMAC ;
- le Tchad et la RCA s'engagent à relancer leur coopération en réactivant les structures existantes à cet effet.

15. C'est dans ce contexte que, le 25 octobre 2002, les hommes du Général Bozizé tentent un coup d'Etat. Dans un communiqué daté du 26 octobre 2002, j'ai exprimé ma préoccupation face à cette situation et condamné ce regain de violence, qui porte préjudice aux efforts que la CEMAC déploie, avec le soutien de l'Union africaine, de la CEN-SAD et des Nations unies, pour consolider la paix en RCA. La 86<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Organe central condamne également cette tentative de coup de force.

### **III. OBJECTIFS DE LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE**

16. Avant son départ pour la région, j'ai reçu le Prof. André Salifou à Addis Abéba pour examiner avec lui les objectifs de la mission, à la lumière des décisions pertinentes de l'Organe central. Le Prof. Salifou a également eu des discussions avec d'autres responsables compétents de la Commission. Des communications avaient en outre été envoyées aux ministres des Affaires étrangères du Gabon, ainsi que de la RCA et du Tchad, pour porter formellement à leur connaissance les décisions de l'Organe central et mon intention de dépêcher une délégation dans la région.

17. De façon plus spécifique, la mission avait pour objectif :

- d'exprimer la préoccupation de l'Union africaine face à la situation qui prévaut dans la région et à la tension dans les relations entre la RCA et le Tchad ;
- de réitérer l'appui de l'Union africaine aux efforts de la CEMAC, en particulier la mise en œuvre des décisions contenues dans le communiqué de Libreville du 2 octobre 2002 ;
- de réitérer la disponibilité de l'Union africaine à contribuer à la mise en œuvre des mesures contenues dans le communiqué de Libreville et de solliciter les vues des dirigeants de la région sur les modalités d'un appui plus effectif aux efforts de la CEMAC ;
- de réitérer aux autorités centrafricaines et tchadiennes l'appel lancé par l'Organe central pour que les dispositions requises soient prises en vue de la mise en œuvre sans délai des mesures contenues dans le communiqué de Libreville ;
- de réitérer aux autorités centrafricaines la condamnation ferme par l'Union africaine de la tentative de prise du pouvoir par la force du Général F. Bozizé et de ses partisans ;
- d'examiner avec le Représentant du Secrétaire général des Nations unies à Bangui, le Général Lamine Cissé, les modalités d'une collaboration encore plus étroite entre l'Union africaine et les Nations unies au service de la paix et de la stabilité en RCA et dans la région ;
- de rencontrer et de recueillir les vues des missions diplomatiques africaines et non-africaines dans les pays visités sur les voies et moyens de promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

#### **IV. DEROULEMENT DE LA MISSION**

18. **L'étape de Libreville** : la délégation de l'Union africaine a séjourné à Libreville du 14 au 15 novembre 2002. Sur place, elle a été notamment reçue par le ministre d'Etat Jean Ping.

19. Au cours de l'audience qu'il a accordée à la délégation, M. Jean Ping a fait le point des développements politiques les plus récents dans la région, singulièrement en RCA, ainsi que des préparatifs pour la mise sur pied et le déploiement des forces de la CEMAC en RCA. A cet égard, il a souligné les deux difficultés majeures auxquelles cette opération est confrontée, à savoir le manque de matériel lourd pour équiper la force et les risques que feraient peser sur elle les éléments du Général Bozizé. Il a également informé la délégation qu'une partie de l'état-major de la force se trouvait déjà à Bangui, où elle examinait avec l'état major des forces de la CEN-SAD les modalités de la relève des troupes libyennes, soudanaises et djiboutiennes.

20. Le ministre d'Etat a exprimé son appréciation de l'appui apporté par l'Union africaine aux efforts de la région. Il a suggéré que l'Union africaine ouvre, dans les meilleurs délais, un Bureau à Bangui ou, à défaut, nomme un envoyé spécial pour la RCA. Il a également souligné la nécessité pour les instances compétentes de l'Union africaine de se saisir périodiquement de la situation en RCA et dans la région, y compris en publiant régulièrement des communiqués pour soutenir l'action de la CEMAC.

21. **L'étape de Bangui** : A Bangui, mon émissaire a rencontré successivement le Général Lamine Cissé, chef du Bureau des Nations unies en RCA (BONUCA), le Commandant de la force de la CEMAC, le Général Ratanga, plusieurs membres du gouvernement, des responsables de partis politiques tant de la majorité présidentielle que de l'opposition, des ONGs et des diplomates. La délégation a, enfin, été reçue par le Président Ange Félix Patassé.

22. Les entretiens avec ces différents interlocuteurs ont, pour l'essentiel, porté sur :

- la grave situation économique et sociale que connaît le pays et la quasi déliquescence des FACA ;
- les effets négatifs induits par l'absence d'un programme de coopération avec les institutions financières internationales, dont la réticence serait liée à « l'incertitude et à l'insécurité qui règnent à Bangui et dans le reste du pays » ;
- les accusations d'incursions de troupes tchadiennes en RCA ;

- la nécessité de renouer le dialogue avec le Tchad à travers les structures de concertation déjà existantes ;
- l'intérêt pour les autorités centrafricaines d'envisager une loi d'amnistie afin de permettre le retour des Centrafricains en exil ;
- la nécessité d'instaurer un dialogue politique entre les Centrafricains ;
- l'ouverture des médias aux partis politiques de l'opposition ;
- les exactions qui auraient été commises contre les populations de Bangui lors des combats pour chasser les forces du Général Bozizé de la capitale ; et
- la nécessité pour l'Union africaine d'ouvrir un Bureau à Bangui.

23. Au cours de l'audience qu'il a accordée à la délégation de l'Union africaine, le Président de la République a, en substance, déclaré que :

- deux amnisties ont déjà été accordées aux exilés centrafricains entre 1996 et 2002 ;
- l'Etat centrafricain ne s'ingère pas dans les affaires de la justice dans le cas Bozizé, dont le dossier a été rouvert par les tribunaux après les événements du 25 août 2002 ;
- la RCA a rempli toutes ses obligations vis-à-vis du FMI et de la Banque Mondiale – les blocages actuels sont le fait de l'opposition politique ;
- le dialogue politique se fait déjà à travers l'Assemblée nationale, avec les partis politiques, les syndicats, les femmes et les jeunes ;
- une plainte a été déposée contre le Tchad aux Nations unies pour son implication dans les événements du 25 octobre 2002 ;
- l'Etat reconnaît le droit de manifester, mais pas de casser, le droit de disposer d'un temps d'antenne, mais pas d'insulter le Président de la République ou le gouvernement.

24. **L'étape de N'djamena** : A N'djamena, la mission de l'Union africaine a notamment rencontré le Président de la République Idriss Déby.



25. En introduisant les discussions avec le Président Déby, mon émissaire a exposé l'objet de sa mission. Il a ensuite transmis le message ci-après du Président Patassé dont il était porteur : « le Tchad doit cesser d'armer des rebelles qui aujourd'hui occupent une partie de la RCA. Ce que fait le Tchad est inacceptable et doit cesser. Dans tous les cas, la RCA se prépare à porter plainte contre le Tchad auprès du Conseil de sécurité des Nations unies ».

26. Enfin, le Prof. Salifou a notamment demandé au Président Déby :

- si le Tchad est encore disposé à respecter les dispositions du communiqué du Sommet de la CEMAC du 2 octobre 2002 ;
- si le Tchad adhère au principe de la convocation sans délai de la Commission mixte tchado-centrafricaine ;
- si le Président Déby ne pourrait pas envisager un dialogue direct avec le Président Patassé.

27. Dans sa réponse à ces questions, le Président Déby a tenu à apporter les précisions suivantes :

- le seul problème que le Tchad a avec la RCA porte sur les 373 commerçants tchadiens tués, disparus ou dépossédés de leurs biens en Centrafrique, ajoutant qu'un jour viendra où le Tchad déposera une plainte devant la communauté internationale pour connaître la vérité sur le sort de ces Tchadiens ;
- le Tchad ne peut encourager la prise du pouvoir par les armes ;
- le Tchad a, jusque-là, fait preuve de beaucoup de retenue, quand on sait que Aboudlaye Miskine a fait 4 incursions en territoire tchadien à partir de la RCA ;
- aussi longtemps que le Tchad est interpellé devant le Conseil de sécurité, il n'est pas envisageable d'effectuer une visite en RCA, de convoquer la Commission mixte des deux pays ou de mettre en œuvre les termes du communiqué du Sommet de Libreville ;
- le Tchad ne tolérera aucune opération visant à empêcher ou à perturber les travaux en cours dans la zone pétrolière.

28. La mission de l'Union africaine est, par la suite, revenue à Bangui avant de retourner à N'djamena, respectivement les 28 et 29 novembre 2002. A Bangui, la mission a été reçue par le Président Ange-Félix Patassé, en présence du Premier ministre et du Général Lamine Cissé. Après avoir fait au

chef de l'Etat la synthèse de son entretien avec le Président Déby, le Professeur André Salifou a salué la décision du Président Patassé, rendue publique le 25 novembre 2002, dans un message à la nation, de convoquer instamment une table ronde, et souligné la nécessité de l'ouvrir à toutes les couches de la société centrafricaine.

Le Président Patassé a, pour sa part, réitéré les griefs qu'il avait précédemment formulés contre le Tchad. Il a renouvelé sa gratitude à l'UA pour ses efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique.

29. A N'djamena, la mission a été reçue par le Directeur de Cabinet du Président de la République. Le Prof. Salifou a présenté à ses interlocuteurs la synthèse de ses entretiens de la veille avec le Président Patassé. En réponse, le Directeur de Cabinet du Président Déby l'a informé qu'il rendrait fidèlement compte de l'entretien à qui de droit. Il a informé la délégation de l'Union africaine de la nomination au Tchad d'un médiateur national, dont une mission en RCA dans le cadre de la normalisation des relations entre les deux pays est toujours à l'ordre du jour. Enfin, il a réitéré les préoccupations de son pays précédemment exprimées à la délégation de l'Union africaine par le Président Déby.

## **V. DEVELOPPEMENTS SUBSEQUENTS**

30. Après le compte rendu de mission que m'a fait le Prof. André Salifou, j'ai écrit au Président El Hadj Omar Bongo, ainsi qu'aux Présidents Ange Félix Patassé et Idriss Déby, pour les remercier pour l'accueil et la considération qu'ils ont bien voulu accorder à mon émissaire. J'ai saisi cette occasion pour exprimer mon appréciation des efforts que déploie le Président Bongo pour promouvoir la confiance, la paix et la stabilité dans la région. J'ai encouragé les Présidents Déby et Patassé à apporter leur appui à la CEMAC afin de renforcer la confiance dans la région et d'y promouvoir la stabilité j'ai aussi écrit au Général Lamine Cissé pour le remercier pour le soutien et l'assistance qu'il a apportés à la mission.

31. Dans le cadre des efforts en cours pour régler la crise en Centrafrique, le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu, le 9 décembre 2002, une réunion à huis-clos sur la situation en RCA. Le Premier ministre centrafricain et le Représentant permanent du Tchad aux Nations unies ont participé séparément aux débats. Les deux parties ont pris l'engagement de régler le différend entre leurs pays par le dialogue politique et de mettre en œuvre sans délais les dispositions du communiqué de Libreville. Elles ont annoncé la réactivation de la Commission mixte tchado-centrafricaine, la rencontre entre les deux Présidents et l'organisation de patrouilles mixtes.

32. Le Conseil a, pour sa part, encouragé les deux gouvernements à profiter du déploiement de la force de la CEMAC pour normaliser leurs relations.

33. Lors de ses rencontres à Bangui, l'attention de mon émissaire avait été appelée sur la grave situation économique en RCA, laquelle contribue grandement aux tensions politiques que connaît ce pays. C'est dans ce cadre que j'ai écrit, le 28 novembre 2002, au Président de la Banque mondiale et au Directeur du FMI pour les informer des efforts entrepris par les pays de la région, avec l'appui de l'Union africaine et des Nations unies, pour aider la RCA à retrouver la sécurité et la stabilité. J'ai encouragé les deux institutions à favoriser la reprise du programme de coopération économique et financière avec le gouvernement centrafricain, afin de conforter les efforts des pays de la région.

34. En réponse à ma lettre, le Directeur du Département Afrique du FMI a souligné que son institution partage pleinement ma préoccupation concernant la gravité de la situation que traverse actuellement la RCA. Il m'a informé que la réunion du Conseil d'administration du FMI, qui était prévue le 13 novembre dernier, pour examiner la possibilité d'un nouveau programme triennal soutenu par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), avait été annulé, à la suite des événements politico-militaires d'octobre 2002. Il a indiqué que la Direction du FMI restait néanmoins ouverte à l'idée d'un programme avec la RCA, et que, pour en assurer l'efficacité, certaines conditions devraient être réunies, notamment :

- la démonstration de l'engagement et de la capacité des autorités à continuer à assurer une performance macro-économique satisfaisante et à mettre en œuvre des réformes structurelles suite à ces événements ;
- la fin des hostilités et des garanties en matière de sécurité pour assurer le succès d'un programme ;
- la préparation d'un plan global d'apurement des arriérés vis-à-vis des bailleurs de fonds, et tout particulièrement de la Banque africaine de développement (BAD).

## **VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

35. La tentative de coup d'état du 25 octobre 2002, en RCA, a changé le contexte dans lequel le Sommet des pays membres de la CEMAC s'est tenu le 2 octobre 2002 à Libreville, au Gabon. En effet :

- les relations entre le Tchad et la RCA se sont fortement dégradées- cependant, il y a lieu de noter que les deux parties se

sont engagées devant le Conseil de Sécurité à créer les conditions favorables à la normalisation de leurs relations ;

- la situation politique, économique, sociale et sécuritaire en RCA s'est, elle aussi, fortement aggravée. Les hommes de Bozizé se sont repliés vers le Nord, d'où ils tenteraient d'essaimer vers les autres régions, après avoir fusionné avec des déserteurs de l'armée régulière et des partisans de l'ancien Président Kolingba. Le 7 décembre 2002, les principaux opposants et le Général Bozizé ont annoncé leur regroupement au sein d'une coalition politico-militaire ;
- les efforts déployés par les pays de la région, ainsi que par l'Union africaine et les Nations unies, sont reconnus et appréciés par toutes les parties ;
- le début de la mise en place de la force de la CEMAC est un signe d'espoir pour la suite du processus de paix en RCA.

36. Compte tenu de ce qui précède, l'Organe central pourrait :

- réitérer son attachement au respect des principes contenus dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment ceux relatifs au règlement des différends entre Etats et au rejet de tout changement anti-constitutionnel de gouvernement ;
- encourager la tenue, dans les meilleurs conditions, de la table ronde annoncée le 25 novembre dernier par le Président Ange Félix Patassé. A cet égard, l'UA devait appeler le gouvernement à en faire un forum inclusif où toutes les composantes de la société centrafricaine pourront jeter les bases d'une réconciliation nationale véritable ;
- encourager les autorités tchadiennes et centrafricaines à relancer les concertations à travers les structures de coopération existantes et encourager les Présidents des deux pays à se rencontrer ;
- réitérer son appui à l'ouverture d'un bureau de liaison de l'Union africaine à Bangui ;
- appeler les responsables des institutions financières internationales à œuvrer à la reprise rapide leurs programmes de coopération avec la RCA ;

- remercier le Président El Hadj Omar Bongo, coordonnateur du processus de règlement de la crise en Centrafrique, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour trouver une solution à la crise en RCA et au différend entre le Tchad et la Centrafrique ;
- remercier la CEN-SAD pour les efforts déployés en vue de défendre la paix et la stabilité en RCA, ainsi que pour soutenir les institutions légitimes et l'ordre constitutionnel dans ce pays.